

E 8001 (B) 3/3

*Le Chef du Département des Postes et des Chemins de fer, J. Zemp,
au Président de la Direction des chemins de fer Jura-Simplon, E. Ruchonnet*

L Confidentielle

Berne, 25 février 1901

Nous avons l'honneur de vous exprimer tous nos meilleurs remerciements pour votre communication du 18 courant relative à votre entretien avec Monsieur Coffinet, membre du Conseil d'administration du P. L. M.¹.

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons appris notamment que le Gouvernement français a pris une attitude expectante jusqu'à nouvel avis.

Ainsi que nous vous l'avons déjà dit verbalement, le Conseil fédéral ne peut non plus faire aucune démarche auprès du Gouvernement français au sujet de cette affaire; il doit plutôt vous laisser entièrement le soin de faire le nécessaire avec le P. L. M. et cela dans la mesure qui a été fixée plusieurs fois dans les échanges de vue qui ont eu lieu sur cette question. Le concours de la Confédération pour le raccourci Frasnè—Vallorbe ne peut consister ni en une participation en capital, ni dans la prise à sa charge d'une annuité, mais seulement dans la concession de conditions favorables en ce qui concerne la redevance foncière et d'exploitation pour l'usage de la gare commune de Vallorbe et dans l'établissement d'une double voie Vallorbe—Daillens.

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir continuer vos négociations avec le P. L. M. dans ce sens; à cet égard tous vos efforts doivent tendre à faire fixer les conditions de jouissance de la gare de Vallorbe de façon à ce qu'elles soient aussi favorables que possible pour la Suisse.

1. Non retrouvée. Cf. en revanche la lettre du 20 février 1901, relatant l'entretien avec Coffinet, non reproduite.

13 MARS 1901

779

A titre de renseignement, nous joignons aux présentes une copie d'une lettre de Monsieur le ministre Lardy, du 18 courant², laquelle a un caractère absolument personnel et confidentiel.

2. *Non retrouvée.*